

FAITS SAILLANTS

DES CONNAISSANCES LIMITÉES

- Le tiers des répondants (33%) ne croient pas que les pharmaciens travaillent dans des établissements de santé et 5% ne savent pas.
 - Seuls 32% des Québécois pensent que les pharmaciens contribuent aux choix de traitement contre le cancer et 26% qu'ils travaillent à diminuer le nombre de médicaments que prennent les personnes âgées.
- La majorité des répondants savent que les pharmaciens peuvent réaliser les actes suivants :
 - Donner des conseils pour la santé et indiquer si un médecin doit être consulté ou non (89%)
 - Prescrire un médicament pour une situation ne nécessitant pas de diagnostic (82%)
 - Prescrire des médicaments dans un but préventif (74%)
 - Prolonger une ordonnance (68%)
- Toutefois, les répondants sont moins nombreux à savoir qu'ils peuvent modifier un traitement pour résoudre un problème (36%) et prescrire des analyses de laboratoire pour suivre l'efficacité d'un médicament (35%)

DES ACTES BÉNÉFIQUES ET UN NOUVEAU SERVICE POPULAIRE

- Près de la moitié des répondants ont reconnu que, suite aux actes reçus, le pharmacien leur a permis :
 - d'être rassurés sur votre état de santé (49%)
 - d'éviter de consulter votre médecin pour le renouvellement de votre ordonnance (47%)
 - d'éviter de vous rendre dans une clinique sans rendez-vous (46%)
- Dans une moindre mesure, plusieurs ont également mentionné que cela leur a permis d'être soignés plus rapidement (40%) et d'éviter de se rendre à l'urgence (35%).
- Les trois quarts des répondants (74%) affirment qu'il est probable qu'ils se prévalent du nouveau service de vaccination offert par les pharmaciens prochainement.